

Des constats, mais aussi des actions !

www.dhnet.be, le 15 décembre 2019



Leuze a refusé d'adhérer au contrat de rivière Dendre. Sa coordinatrice réagit.

Lors du dernier conseil communal de Leuze, la majorité avait refusé l'adhésion au contrat de rivière Dendre au motif que cet outil de gestion des cours d'eau ne possédait pas assez de moyens d'action. Rappelons que le village de Pipaix, dans l'entité leuzoise, est quasi le point de départ de la Dendre occidentale, qui rejoint la Dendre orientale à Ath. Le conseil d'administration a eu vent de cette prise de position et a tenu à réagir.

"Mais de manière positive, simplement pour expliquer que notre rôle ne se limite pas à dresser des constats, souligne Julie Goffette, coordinatrice du contrat, dont les locaux sont situés à Ath. "Un arrêté de 2008 régit les missions des contrats de rivière. Nous sommes une ASBL. Notre plan d'actions est établi sur trois ans. Dans l'équipe, nous comptons trois personnes."

Un contrat de rivière réunit différents acteurs : Région, Provinces, communes mais aussi industriels, agriculteurs, pêcheurs, naturalistes et des bénévoles.

L'amélioration de la qualité de l'eau est bien entendu au cœur des objectifs du CRD, mais pas seulement. "Nous travaillons sur différents paramètres : l'érosion des berges, la présence de déchets, les entraves comme les troncs d'arbre. Nous insistons sur l'aspect hydromorphologique du cours d'eau. C'est-à-dire qu'il faut savoir s'il y a des obstacles, si les poissons circulent librement. En fonction de nos remarques, tel ou tel partenaire va intervenir."

Plantes invasives

Le contrat collabore ainsi avec les intercommunales, auxquelles un inventaire des points sensibles est fourni quand elles doivent procéder à des travaux (collecteurs, stations d'épuration...).

La lutte contre les plantes invasives est une action concrète du contrat de rivière. "Je pense à la Berce du Caucase et à la Balsamine de l'Himalaya. Nous intervenons par nos propres moyens s'il le faut en allant arracher les plantes. Il nous arrive aussi de gérer les cours d'eau en faisant intervenir des bénévoles ou des jeunes dans le cadre d'Été solidaire."